



MINISTÈRE LA COHESION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La Ministre

Paris, le 15 NOV. 2019

N° 19018399

La ministre de la cohésion des territoires et
des relations avec les collectivités
territoriales

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de
région

Objet : Effectifs 2020 du MCTRCT dans les directions départementales des territoires

Plus que jamais, la déclinaison territoriale des politiques publiques revêt une importance capitale : au moment où le Président de la République et le Premier ministre exigent de leur administration l'obtention rapide de résultats concrets concernant la vie quotidienne de nos concitoyens, perceptibles dans tous les territoires, il est essentiel que l'État soit en pleine capacité, sur la base d'une bonne connaissance des enjeux locaux, d'accompagner et de faciliter les projets de territoires, et de mettre pleinement en œuvre les priorités des politiques publiques nationales..

Dans mon champ ministériel, j'attache une importance particulière à la poursuite de la montée en puissance des programmes d'appui qui ont un impact direct sur la vie des Français en redynamisant les centres-villes, les quartiers concernés par la politique de la ville, les territoires ruraux, industriels ou enclavés, programmes qui ont vocation à être portés par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) à compter du 1er janvier 2020. Les outils innovants créés par la loi ELAN tels que les projets partenariaux d'aménagement (PPA), les grandes opérations d'urbanisme (GOU) ou encore les opérations de revitalisation des territoires (ORT) seront mobilisés pour accompagner ces transformations. L'accélération du déploiement opérationnel du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), l'atteinte des objectifs ambitieux fixés en matière de production et de rénovation des logements sociaux, le lancement de l'acte II de la politique du « logement d'abord », l'amplification de la politique de rénovation énergétique des logements sont autant de défis pour lesquels la mobilisation des services de l'État doit permettre à nos concitoyens de mesurer concrètement les bénéfices de notre action publique.

La mise en œuvre de ces politiques relevant de mon périmètre ministériel repose très largement sur l'échelon départemental des services de l'État, niveau de proximité dont l'importance a été réaffirmée au plus haut niveau de l'exécutif. Il est donc essentiel que ces services soient en capacité de répondre à ces attentes et qu'ils disposent des ressources humaines leur permettant d'exercer le mieux possible les missions prioritaires que j'ai rappelées ci-dessus

C'est pourquoi, dans le cadre des arbitrages que vous serez amenés à rendre en votre qualité de RBOP du programme 135 (Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat), je vous demande de veiller à préserver globalement les moyens de l'échelon départemental consacrés à ces missions.

À cette fin, outre la contribution de l'échelon régional aux baisses d'effectifs de ce programme, vous examinerez la possibilité de transfert de certaines des missions du programme 135 actuellement exercées au sein de services régionaux à l'échelon départemental, le cas échéant sous format interdépartemental si cela s'avère plus pertinent afin de conserver les mutualisations existantes.

Si vous estimez ne pas être en mesure d'atteindre cet objectif, je vous demande de bien vouloir me le justifier en m'informant des baisses d'effectifs de ce programme respectives aux échelons départementaux et régionaux sur les trois dernières années (2017-2019), ainsi que des évolutions de missions qui les ont accompagnées.

Je vous précise par ailleurs que cet effort quantitatif en faveur de l'échelon départemental s'accompagnera, sur le plan qualitatif, d'un renforcement de la capacité d'appui des territoires des directions départementales des territoires (DDT) à travers un « repyramidage » annuel en faveur de la catégorie A de 50 postes gagés par les effectifs de catégorie B dans les deux années à venir. Cet effort prolonge le maintien ou renforcement de 50 postes d'agents de catégorie A qui avait déjà été opéré en 2019, notamment en faveur de 27 départements prioritaires.

De plus, je vous précise que les moyens de l'administration centrale seront mobilisés pour accompagner les services départementaux dans le renforcement de leur capacité d'appui aux territoires. Cet appui se traduira notamment par :

- les formations « métiers » et les accompagnements collectifs et individuels prodigués par le centre ministériel de valorisation des ressources humaines, dont les implantations sont déployées sur le territoire national ;
- l'animation nationale des réseaux avec la poursuite de l'intensification des échanges entre administration centrale et services déconcentrés à laquelle la DGALN s'est attachée ;
- l'appui aux démarches de rationalisation de processus en DDT(M) ;
- l'accompagnement managérial via les dispositifs mis en place par le Secrétariat général

Je vous remercie de votre mobilisation en faveur de ces priorités gouvernementales et de rendre possible leur plein succès dans les territoires



Jacqueline GOURAULT

Copie à : Mesdames et Messieurs les préfets de département